

Double

Le 17 septembre 2018

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 151 216 3266 5  
LA POSTE  
Numéro de l'AR :  
FRAB  
Renvoyer à

M<sup>me</sup> Laborie André  
"COURIER HAUTE GARONNE"  
2 rue de Sa Fage  
31650 ST ORENS.

nicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars  
n des occupants, le transfert du courrier est effectué. Soit le  
par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni  
ame HACOUT) ».

e de la Haute Garonne.  
erie de St Orens.

e en son mémoire du 27 mai 2017 et le Conseil d'Etat saisie  
attente d'indemnisation ».

Monsieur Président  
Conseil d'Etat  
Section contentieux  
1 Place du Palais Royal  
75100 PARIS CEDEX 01

Adressée avec AR : 1A 151 216 3266 5

président,

tre la décision qui a été rendue le 20 août 2018 :

ointe »

ond :

Que le Conseil d'Etat a rendu une ordonnance le 20 août 2018 sans prendre en considération le  
recours du 17 juin 2018 rappelé en ses termes ci-dessous **pour n'en ignorer.**

Soit il n'a jamais été statué sur le recours formé en date du 17 juin 2018 contre la décision du  
Conseil d'Etat, refusant l'octroi de l'aide juridictionnelle et de ce fait portant de graves  
préjudices pour accéder au Conseil d'Etat, **ce dernier faisant automatiquement obstacle à sa  
saisine.**

**Ou'en conséquence au vu des textes et jurisprudences du Conseil d'Etat l'ordonnance du  
20 août est nulle.**

- **Textes et jurisprudences reprises dans mon recours du 17 juin 2018.**